

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 13 FÉVRIER 2025

Convocation : 03.02.2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 09

Présents : 08

Excusé : 01

Absents : 00

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Bertrand, Maire.

Présents : B. DUFOUR - L. CARON – T. REGNIER – C. HERTAULT – J. BOCQUET – JF. CAROUX- D. GODEFROY - C. FILMOTTE

Excusé : G. DUFOUR

Absent :

Madame Claudine FILMOTTE, est désignée secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 08 novembre 2024 lu et approuvé.

Baux chasse

Monsieur le Maire informe qu'il y a un problème au niveau du Marais de Fléxicourt qui est actuellement loué à Monsieur LECHEVIN. En effet, les peupliers tombent, le terrain est inaccessible et le locataire n'a pas pu y chasser. Monsieur le Maire a demandé conseil à Monsieur LEGAY, responsable de SGC de Doullens qui lui a répondu : « Le bailleur d'un bail de chasse doit s'assurer que le locataire peut effectivement accéder aux terres et y chasser. Si tel n'est pas le cas ; le conseil municipal peut décider de ne pas y mettre de recouvrement des loyers en motivant sa décision et en indiquant précisément les loyers concernés. » Monsieur le Maire rajoute que le bail se termine le 31 mai 2027. Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil pour ne pas taxer jusqu'en 2027. Les Conseillers donnent leur accord.

Concernant ce marais, aucune entreprise ne souhaite s'y aventurer, Monsieur le Maire propose de les retirer gracieusement pour y faire du broyage. Pour la hutte, il faudra prévoir de la remettre en état.

Tableau récapitulatif des baux de M. LECHEVIN, M. COUSIN, M. CABOCHE et de M. BOUCKAERT :

				Prix à l'hectare
M. LECHEVIN	13 ha 7 a 8 ca	Bail se termine le 31 mai 2027	4 963.54 €	357 €
M. COUSIN	14 ha 46 a 58 ca	Bail se termine le 31 juillet 2027	17 473.79 €	1 165 €
M. CABOCHE	4 ha	Bail se termine le 30 juin 2026	3 327.71 € 700.00 €	831 €
M. BOUCKAERT	17 ha 3 ha 39 a	Bail reconduit par délibération en 2022	6 462.50 € - chasse 2 010.58 € - pêche	425 €

Monsieur le Maire précise que certains locataires sous-louent les huttes et que cela est interdit. Un état des lieux est nécessaire pour voir l'état des terrains et des huttes. Monsieur le Maire va contacter des locataires de ces parcelles pour une visite avec la Commission des Marais. Ne pas perdre de vue que ces marais rapportent à la Commune.

Concernant le marais à Préaux : en attente d'un devis. À voir également, avec la Police de l'Eau pour le curage. Monsieur le Maire attend l'accord par écrit pour pouvoir effectuer ces travaux.

Problème d'érosion dans le village

Érosion à Fresnes, travaux effectués par le Département, nettoyage des fossés et curage.

Monsieur le Maire informe qu'il a prit contacte avec Symcéa pour guider l'eau vers un autre chemin. Il n'y a pas besoin d'étude. Voir pour faire des conventions avec les agricultures et la chambre d'agriculture pour le plantage de haie.

Suite donnée au projet Vert Énergie

Pour rappel, suite à la réunion du Conseil Municipal en date du 18 mars 2024, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (8 voix pour et 1 contre), avait décidé de désigner Maître TOURBIER pour représenter la commune en justice.

Le Tribunal Administratif d'Amiens a donc enregistré le 29 mars 2024, une requête qui demande au Tribunal :

1. D'annuler l'arrêté du 5 février 2024 par lequel le préfet de la Somme a délivré à la SAS Vert Energies un permis de construire une unité de méthanisation sur une unité foncière situé route départementale 1001 sur le territoire de la commune de Nampont-Saint-Martin ;
2. De mettre à la charge de l'Etat la somme de 2 500 euros sur le fondement des dispositions de l'article L. 761-1 du code de la justice administrative.

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée que suite à la décision du 31 décembre 2024, la requête est rejetée.

Monsieur le Maire propose que la commune fasse appel du jugement et qu'elle saisisse la Cour Administrative d'Appel de Douai.

Pour rappel, le Comité contre le méthaniseur participe aussi aux frais. Les responsables du golf et le Comité font également appel. Si le Conseil décide de faire appel, le délai peut être de 12 à 18 mois.

Le Conseil Municipal donne leur accord à l'unanimité pour faire appel à la Cour Administrative d'Appel de Douai.

Communication du Maire

Monsieur le Maire informe que le tracteur est dans sa 11^{ème} années. Coût des réparations 3 500 € et 1 200 € pour la tondeuse pour l'entretien et remplacement des pièces.

Passage à Gué, chemin Roland : travaux prévu la semaine prochaine. Pour les autres chemins, c'est en attente.

Route du Moulin de Maintenay : travaux en cours pour l'enrochement. Travaux pris en charge par l'agence de l'eau. Seul le coût du camion est à la charge de la commune.

Déclaration bris de glace à l'église. Un devis a été réalisé par l'entreprise Kap Verre de Beaurainville. Coût 1 375.72 €.

Questions diverses

Monsieur Jean-François CAROUX demande si c'est possible de faire un courrier pour les arbres qui tombent sur la route. Monsieur le Maire lui répond que se sera fait.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance s'est levée à 20h20.